

Que peut-on « faire » avec du dire ?

Catherine Kerbrat-Orecchioni

Université Lyon 2 & Institut Universitaire de France

<Catherine.Kerbrat-Orecchioni@univ-lyon2.fr>

1. Préliminaires

1.1. Une nouvelle doxa

Quand dire, c'est faire : cette conception « agissante » (ou « praxéologique ») est aujourd'hui admise comme allant de soi par tous ceux qui traitent d'objets de discours, qu'il s'agisse des énoncés envisagés comme des « actes de langage », voire des « actions » (terme préféré dans la littérature conversationnaliste), ou d'unités plus vastes comme les « activités discursives » ou les « événements communicatifs ». Que l'on puisse « faire des choses » avec du langage, c'est aujourd'hui une sorte de *doxa*, cette doxa émergeant dans les années 50 avec la constitution de la théorie des *speech acts* — actes de « discours » plutôt que de « langage », car ce qui est susceptible d'agir, ce n'est évidemment pas cette faculté générale qu'est le langage, ce ne sont pas non plus ces systèmes de règles intériorisées et de ressources disponibles que sont les langues, mais ce sont les *discours* : c'est seulement quand elle s'actualise que la langue peut agir (même si l'on peut admettre que les langues sont configurées pour permettre l'accomplissement d'actions, comme le montre déjà la notion fondatrice de « performatif »).

Ainsi la linguistique a-t-elle accompli ce que Mondada appelle un « tournant praxéologique » (ici même), et Filliettaz un « virage actionnel » (2002 : 16), virage à coup sûr corrélatif de l'intérêt croissant porté à la troisième composante de la triade langage/langue/discours, et plus spécifiquement au discours oral produit en contexte interactif : quand on échange en face à face, l'intuition nous dit que l'on « agit » plus que quand on écrit dans la solitude de son bureau (même si les écrits peuvent être aussi dotés d'un certain pouvoir agissant). Pourtant, écrire est aussi une activité (cérébrale et manuelle), qui implique un certain engagement corporel, mais qui aboutit à un « texte » plus ou moins stabilisé et réifié. A l'oral, non seulement l'activité corporelle (cette « danse » de l'interaction) est plus intense, mais le texte produit est plus difficilement dissociable du processus qui l'a engendré (ce n'est qu'artificiellement qu'on peut le fixer par l'enregistrement, alors que la trace écrite est l'aboutissement et le but même de l'activité scripturale).

Que discourir soit une activité cognitivo-corporelle, c'est une évidence ; mais ce n'est certes pas la seule chose qu'implique cette conception praxéologique de la parole. Quand on qualifie d'« acte de langage » un énoncé comme « Ferme la porte », ou d'« activité » une séquence de récit, ce n'est pas seulement parce qu'il a fallu remuer les lèvres et mouvoir certaines autres parties du corps pour les produire : ces termes ne se contentent pas de renvoyer, trivialement, à l'activité phonatoire, ni même à ce que la rhétorique appelle *actio*. Mais alors, de quoi s'agit-il ? En l'absence d'une définition précise de ce terme d'« acte » appliqué à des objets langagiers, on subodore qu'il s'agit de l'emploi métaphorique d'un terme qui s'applique d'abord à des objets non langagiers. Mais on sent aussi que ce n'est pas tout à fait la même chose de dire « Ferme la porte » et de fermer la porte. S'il est dans certains cas légitime de remettre en cause « la distinction fondamentale entre les mécanismes régissant le dire et ceux régissant le faire » (Sharrok & Watson, cités par Mondada, ici même), cette distinction reste le plus souvent pertinente et même « fondamentale », comme l'atteste tout d'abord l'intuition des sujets parlants. Si l'on demande en effet à des informateurs d'énumérer les « actions » que l'on peut réaliser en France au début d'une rencontre, on obtiendra aussitôt « faire la bise », « serrer la main » ou « lever son chapeau », mais sûrement pas « dire bonjour ». Ayant par ailleurs eu l'occasion de débattre avec le personnel du Centre de Traitement d'Alerte des pompiers du Rhône, nous avons pu constater la frustration que cela représentait pour eux d'être confinés dans ce centre où sont réceptionnés et traités les appels de détresse, et où « on ne peut pas agir » (car c'est seulement sur le terrain que l'on agit, et que l'on « passe à l'acte »). Impossible de faire admettre aux intéressés que l'on pouvait d'une certaine manière « agir » par téléphone, et cette idée a même suscité chez eux un agacement manifeste devant nos doctes assurances. Même si l'on n'adhère pas au principe selon lequel l'analyste doit en tout point épouser « le point de vue des membres » (principe qui est d'ailleurs appliqué de façon quelque peu opportuniste par ceux ou celles qui le prônent), la moindre des choses est que l'analyste (sauf à considérer les pompiers comme des « idiots culturels », selon le mot fameux de Garfinkel) se justifie de ces libertés prises avec le sens commun et l'intuition des locuteurs natifs, ce qui n'est à ma connaissance jamais fait, le dogme praxéologique étant présenté comme allant de soi.

Plutôt que de foncer tête baissée dans ce virage actionnel, j'aimerais donc pour commencer revenir quelques années en arrière, à l'époque où certains renâclaient devant le triomphe annoncé de cette nouvelle doxa.

1.2. Une position para-doxale

En 1981, avec ses *Éléments de pragmatique linguistique*, Berrendonner met les pieds dans le plat, en osant ce paradoxe : « Quand dire, c'est ne rien faire » (titre du chapitre III). Il note que la notion d'acte fonctionne en pragmatique comme une sorte de « terme primitif, dépourvu de définition » (p. 79), et que cette notion d'acte de langage va à l'encontre du sens commun et de l'intuition fondamentale selon laquelle « il n'y a d'acte que s'il y a pratique gestuelle », c'est-à-dire quelque chose qui « s'accomplit avec les mains, les pieds, les dents, les yeux, mais en aucun cas avec des signifiés verbaux » (p. 80-81). Les seuls actes langagiers qu'il concède sont les actes « locutoires » d'Austin, c'est-à-dire cette activité purement phonatoire dont il a été dit précédemment qu'elle ne pouvait fonder à elle seule une théorie praxéologique du langage. Quant aux prétendus actes illocutoires, ce ne seraient que des substituts occasionnels d'actes authentiques, c'est-à-dire que voulant agir, on ne ferait appel aux procédés verbaux que lorsque la réalisation non verbale de l'acte concerné serait par trop « incommode ».

J'ai alors (dans *L'implicite*, 1986) croisé le fer avec Berrendonner, considérant que cette théorie de l'*ersatz* s'appliquait bien à certains cas marginaux comme « Je t'embrasse » en fin d'échange téléphonique — mais moins bien au « Je ris de me voir si belle en ce miroir » de la Marguerite de Faust, qui d'après Berrendonner « au lieu de rire, tout naturellement et tout simplement, préfère dire qu'elle rit, pour aboutir au même résultat » (p. 90), alors qu'il s'agit là d'un simple *commentaire* du rire vocalisé qui précède. En tout état de cause il me semble, aujourd'hui comme alors, difficile d'admettre une théorie entièrement « substitutive » des actes de langage. Par exemple, à propos d'un énoncé tel que (1) « Je vous promets de venir demain », Berrendonner écrit :

Autrement dit, il faut être philosophe, voire quelque peu juriste, en tous cas coutumier des interprétations perverses, pour admettre sans réticence que l'énonciation de (1) et l'acte de promesse sont une seule et même chose. Si, comme le « bon sens » l'indique, on admet qu'agir est de l'ordre du geste, alors, l'énonciation de (1) ne saurait être qu'un acte — locutoire — de phonation, mais en aucun cas un acte — illocutoire — de promesse. Cet acte illocutoire de promesse se réaliserait en effet dans le contenu de l'énoncé (1). Or, le signifié de (1), instancié en discours, ne saurait être tenu pour un acte parce qu'à l'évidence, le sens des mots n'a rien à voir, par sa nature, avec une quelconque gesticulation. La notion d'acte illocutoire, qui logerait l'action dans les signifiés d'énoncé, apparaît ainsi incompatible avec la définition de l'action que je me suis donnée. (p. 84)

— à partir de quoi Berrendonner poursuit ainsi son raisonnement : l'énoncé (1) ne peut être en soi un acte de promesse ; mais puisqu'il est utilisé pour promettre, c'est qu'il peut dans certaines conditions servir de substitut à un

« véritable » acte de promesse (dont on peut toutefois se demander comment il pourrait se réaliser, même de façon incommode, par un geste).

Nous voici donc renvoyés au problème de savoir quelle définition de l'action il convient de se donner. Celle de Berrendonner repose sur deux choses : d'une part, les modalités de la réalisation de l'acte (uniquement des « gestes »), critère que l'on peut juger bien arbitraire ; et d'autre part les effets de l'acte : tout acte « apporte une modification à l'ordre du monde », et « implique un résultat » (p. 81). À la différence du premier, ce critère est très généralement admis, et signalé par le dictionnaire :

ACTION [...] 2° Fait de produire un effet, manière d'agir sur qqn ou qqch. [...] *Changement de politique dû à l'action personnelle d'un ministre.* (Petit Robert 1991)

Notons que cette définition en suit une autre, que voici :

1° Ce que fait qqn et par quoi il réalise une intention ou une impulsion. « *Les actions les plus décisives de notre vie sont le plus souvent des actions inconsiderées* » (Gide)

définition dont on ne peut pas faire grand chose : une action c'est ce qu'on « fait » (mais qu'est-ce que « faire » ?), la précision de l'intentionnalité, souvent mentionnée dans la littérature comme caractéristique de l'action, étant aussitôt disqualifiée par l'adjonction de « ou une impulsion » ainsi que par la citation de Gide choisie comme illustration.

1.3. Actes langagiers et actes non langagiers

Si j'estime toujours que cette théorie de l'*ersatz* est difficilement défendable, il me semble en revanche incontestable que les lièvres soulevés à l'époque par Berrendonner continuent de narguer la réflexion pragmatique, ou plutôt « praxéologique ».

(1) La question de la définition de l'acte, ou de l'action, n'est toujours pas réglée — par exemple, Schegloff (in Prevignano & Thibault 2003 : 169) définit l'action, tautologiquement, comme « what the parties are *doing* » ; et l'on n'a toujours pas trouvé mieux que la définition de Berrendonner selon laquelle une action est ce qui modifie « l'ordre du monde », ou plus modestement « l'état de choses existant » (« le cours des événements » selon Bronckart, ici même). Le problème est donc de savoir dans quelle mesure on peut « modifier un état de choses X en produisant un sens Y » — car ainsi que le dit fort bien Berrendonner, ce qui est susceptible d'agir dans un énoncé c'est avant tout son sens, c'est-à-dire que l'acte locutoire n'agit qu'indirectement, *via* l'acte illocutoire.

(2) C'est aussi à juste titre que Berrendonner insiste sur le fait que si actes de langage il y a (dorénavant AL), ils fonctionnent de façon bien différente des actes non langagiers (dorénavant ANL), en ce qui concerne

du moins la catégorie d'ANL qui nous intéressera principalement ici, à savoir les ANL dits « praxiques » ou « instrumentaux », comme l'acte d'ouvrir son sac ou de fermer la porte, et à l'exclusion des ANL dits « communicatifs » (communément appelés « gestes »)¹, dont le fonctionnement est à bien des égards similaire à celui des énoncés langagiers. C'est d'ailleurs cette proximité entre la gestualité communicative et les énoncés verbaux qui explique le privilège qui lui a été accordé par les spécialistes du non verbal, proximité à tous égards puisque ces travaux s'attachent surtout à montrer la façon dont s'opère la synchronisation entre les activités verbales et non verbales.² En revanche, les ANL praxiques ont été longtemps délaissés par les chercheurs. Comme le remarque par exemple Streeck (1996 : 367), les études sur la main en mouvement s'intéressent à la main vide (vide d'objet, mais supposée pleine de sens), mais ne s'occupent jamais de la main pleine (main en action, manipulant des objets). Ce sont pourtant les actes de ce type qui servent implicitement de modèle à la théorie des *speech acts*, bien qu'ils fonctionnent tout à l'inverse : *les AL sont des unités sémiotiques avant d'être des actions, alors que les ANL (praxiques) sont d'abord des unités pragmatiques (ce sont des « actes » au sens fort), qui ne sont que secondairement, et éventuellement, sémiotisées.*³

2. Les AL : une pragmatisme secondaire (quand dire, c'est secondairement faire)

Si tout acte se définit par son aptitude à opérer une transformation de l'environnement, ce ne sont pas les mêmes types de transformations qu'effectuent les AL et ANL : les actes non langagiers peuvent opérer une transformation *matérielle* du monde environnant, alors que les possibilités transformatrices des AL sont nettement plus réduites.

¹ Si l'on compare en effet ces deux énoncés :

(i) « Il a accompli l'acte de fermer la porte »

(ii) « Il a fait le geste de fermer la porte » (qui ne peut correspondre qu'à une ébauche, ou une simulation de l'acte décrit en (i)),

il apparaît que prototypiquement dans la langue ordinaire, les « actes » opèrent une transformation matérielle du monde environnant, alors que les « gestes » sont des unités sémiotiques, qui modifient l'état cognitif de leur destinataire.

² Voir entre autres la quatrième partie, intitulée « The integration of talk with nonvocal activity », in Atkinson & Heritage (1984).

³ Notons au passage cette autre faiblesse de la réflexion sur les actes/actions/activités : l'absence d'une typologie consistante des unités praxéologiques, dont la diversité (dans les fonctions et les fonctionnements) est pourtant extrême, ainsi que le signale Bouchard (ici même).

(1) La production d'un énoncé peut modifier l'état cognitif et les dispositions mentales du destinataire (dans le cas par exemple des assertions, jugements etc.), ainsi que ses dispositions affectives (compliments, critiques, injures...) et l'état de la relation interpersonnelle (ordre, confiance...).

(2) Elle crée certaines « obligations conversationnelles », c'est-à-dire des contraintes sur l'enchaînement, contraintes exercées sur le destinataire mais aussi sur le locuteur lui-même, qui « s'engage » par son dire (par exemple à prouver la véracité de son assertion, ou à accomplir un acte promis, à réaliser une offre, etc.). Ainsi la production d'une question crée-t-elle « a new arena for subsequent action » (Duranti & Goodwin 1992 : 29). Ce que Ducrot (1973 : 125-126) formule en ces termes : l'utilisation d'une tournure interrogative ou jussive « transforme *ipso facto* la situation du destinataire en mettant celui-ci devant une alternative juridique inexistante auparavant » (à savoir : répondre ou ne pas répondre, obéir ou ne pas obéir). De même, la formulation d'une promesse transforme *ipso facto* la situation de l'émetteur qui se trouve « lié » par sa promesse, et plus ou moins engagé à la tenir.

Toute production verbale modifie en effet à quelque titre le contexte interlocutif, il est donc possible de « faire des choses » avec de la parole. Cela dit, on peut trouver bien excessif le qualificatif « juridique » qu'utilise en l'occurrence Ducrot : en contexte ordinaire, en dehors de quelques cas bien particuliers, comme celui des injures proférées à l'intention de certaines figures sociales sanctifiées (magistrats, agents de police, etc.), ce n'est que par métaphore que l'on peut parler d'obligation « juridique » créée par un ordre ou une question.⁴ Les mots agissent, certes, mais leur pouvoir d'action est largement contraint par les conditions et les modalités bien particulières dans lesquelles il s'exerce.

(1) D'abord, les énoncés n'agissent que par le biais d'un processus de sémiotisation : *la pragmatization d'un énoncé découle de sa sémiotisation*, qui est première. C'est toute la différence entre une gifle, qui blesse directement la face de sa victime, et une insulte, qui la blesse indirectement, *via* le sens que véhicule l'énoncé ;⁵ toute la différence entre un acte non langagier consistant à forcer *manu militari* quelqu'un à fermer la fenêtre, et un acte de langage tel que « Ferme la fenêtre », AL qui ne peut éventuellement parvenir à ses fins qu'au terme d'un processus

⁴ Voir aussi Berrendonner (1981 : 88) pour une critique de l'emploi par Ducrot du terme « juridique » dans ce contexte.

⁵ Affirmation qui serait sans doute à nuancer si l'on tenait compte du matériel paraverbal, dont le fonctionnement s'apparente dans une certaine mesure à celui du non verbal.

interprétatif. Dans le cas des AL, l'action sur le monde est indirecte, puisque le faire est médiatisé par un faire savoir : la sémiotisation, c'est cette médiatisation. En d'autres termes : une théorie des actions verbales ne peut pas faire l'économie d'une théorie des signes (Bange 1992 : 10, n.1).

(2) Ensuite, des divers effets produits par les énoncés, la plupart sont invisibles ou en tout cas peu spectaculaires (modification de certains états internes des participants). Seuls sont véritablement visibles les réactions (verbales ou non verbales) obtenues du destinataire, réactions dont le locuteur n'est jamais sûr qu'elles vont advenir : *l'action d'un énoncé est dépendante d'un tiers*, le destinataire, et entièrement tributaire de sa bonne volonté communicative. Si je dis à Pierre « Ferme la porte », et que Pierre se lève pour aller fermer la porte, l'énoncé aura obtenu le même résultat que si je ferme moi-même la porte : il aura bel et bien accompli une action au sens fort, mais indirectement. L'énoncé d'un ordre n'accomplit aucune transformation matérielle de l'environnement, il *tente* simplement de faire réaliser par autrui la transformation souhaitée.

Entre le dire et le faire, viennent donc s'interposer deux instances : le sens, et l'autre. Notons qu'il en est de même pour les gestes communicatifs, que l'on peut à cet égard opposer aux gestes praxiques. Par exemple, le geste de « pointer un objet » s'oppose au geste d'« attraper un objet » de la façon suivante, d'après Bange (1992 : 10), reprenant l'analyse de Vygotsky (laquelle repose comme celle de Berrendonner sur une hypothèse substitutive, mais formulée dans une perspective ontogénétique) :

Ainsi le geste de *pointer vers* est-il initialement une tentative infructueuse de l'enfant pour attraper quelque chose. Quand la mère intervient et réalise que ce mouvement indique quelque chose, la situation change radicalement : le geste d'attraper suspendu sans avoir atteint son but devient pour d'autres personnes un geste de pointer vers un objet. Une réaction est manifestée par une autre personne qui donne un sens. Puis, quand l'enfant peut relier son geste infructueux à l'ensemble de la situation, il commence à comprendre son geste comme ayant le sens de pointer vers. À ce moment, le geste change de fonction : d'un geste orienté vers un objet, il devient un geste pour d'autres personnes, un moyen d'établir des relations entre des individus.

Ainsi, les AL et les gestes communicatifs sont avant tout des unités sémiotiques, pourvues d'un sens, et qui agissent par l'intermédiaire de ce sens.⁶ À l'inverse, les ANL praxiques, 1) agissent directement, et 2)

⁶ Le geste de pointage peut aussi être mis au service de la co-construction des tours de parole, comme le montre ici même Mondada de façon convaincante. Il convient toutefois d'insister sur le fait que la fonction référentielle de ce geste est la plus « fondamentale », car elle est commune à tous ses emplois, qu'ils soient de type dialogal ou monologal (c'est fondamentalement le même geste qu'utilisent par exemple l'enseignant pointant le tableau, ou le présentateur du bulletin météorologique pointant

peuvent à l'occasion faire sens, mais ce sens est secondaire, étant entièrement tributaire du contexte d'actualisation. C'est en contexte seulement que les ANL se sémiotisent ; en d'autres termes, la propriété d'« indexicalité » caractérise les ANL bien plus que les AL : l'action de fermer la porte n'est « intelligible » qu'en contexte, alors que l'énoncé « Ferme la porte » possède un sens hors contexte — et c'est précisément ce qui peut paraître gênant dans cette inflation actuelle du terme d'« action », qu'en assimilant sans précaution les AL et les ANL en tous genres, elle a pour effet de gommer le caractère essentiellement sémiotique des énoncés langagiers ; c'est aussi la raison pour laquelle je préfère personnellement parler d'« acte de langage »⁷ plutôt que d'« action » (langagière).

(3) Dernier facteur dont la prise en considération amène à relativiser le pouvoir agissant des énoncés envisagés en tant que tels : le *contexte*. Grand débat : le « pouvoir des mots » se localise-t-il dans les énoncés (comme le pensent généralement les linguistes) ou dans leur contexte de production-réception (comme l'estiment plutôt les sociologues, tel Bourdieu (1982 : 105) soutenant que « l'autorité advient au langage du dehors ») ? Dans les deux bien sûr, et toute affirmation trop radicale de l'une ou l'autre de ces positions suscite irrésistiblement l'envie de se faire l'avocat du diable.

Soit le problème des *conditions de réussite* auxquelles sont soumis les actes de langage. Que se passe-t-il lorsque ces conditions ne sont pas réunies ? L'acte en principe « échoue »⁸, mais il n'en a pas moins été accompli (les actes de langage ne sont pas soumis à l'obligation de réussite). Prenons le cas de l'offre : l'acte est défini par Vanderveken comme consistant à « proposer une chose à quelqu'un en la mettant à sa disposition ». Mais pour pouvoir mettre une chose à la disposition d'autrui, encore faut-il pouvoir en disposer soi-même — on a sinon affaire à une

la carte de France) ; et de rappeler corrélativement que contrairement à ce que l'analyse conversationnelle laisse parfois entendre, la construction des tours est pour la parole-en-interaction un *moyen*, et non une fin en soi.

⁷ On peut en effet parler d'acte de langage sans être sur toute la ligne inféodé à Austin, Searle, ou quelque autre théoricien des *speech acts* ; tout comme on peut parler de « tour de parole » sans être inconditionnel de l'analyse conversationnelle : loin d'être la propriété privée de telle ou telle « école », de telles notions font aujourd'hui partie du patrimoine linguistique commun.

⁸ Il convient de mettre à part ce que Searle appelle la « condition essentielle », qui correspond en réalité à la définition même de l'acte. En ce qui concerne les autres conditions de réussite, notons qu'elles sont plus ou moins tyranniques. Soit l'exemple de « Ferme la porte » : si la porte est fermée au moment de l'énonciation de l'ordre (condition portant sur l'état de choses), celui-ci échouera à tout coup (le ratage est garanti) ; mais les conditions psychologiques ou socio-institutionnelles sont en général moins rédhitoires, pouvant être « négociées » entre les interlocuteurs.

« offre de Gascon », comme celle que fait à Alice le Lièvre de Mars dans la scène intitulée « Un thé de fous » :⁹

- Un peu de vin ? demanda le Lièvre de Mars d'un ton aimable.
- Alice examina ce qu'il y avait sur la table, mais elle ne vit que du thé.
- Je ne vois pas de vin, fit-elle observer.
- Il n'y en a pas, dit le Lièvre de Mars.
- Alors ce n'est pas très poli de m'en offrir, dit Alice avec indignation.

Dans un tel cas, l'offre est bien advenue (cf. « ce n'est pas très poli de m'en offrir »), mais elle n'a aucune chance d'aboutir (d'être « satisfaite »), elle ne peut qu'échouer. En d'autres termes : le « pouvoir des mots » est un pouvoir *virtuel*, qui s'attache à la valeur *illocutoire* de l'énoncé (sa « prétention » à exercer telle ou telle action) ; mais le pouvoir *réel*, qui relève du niveau *perlocutoire*, c'est essentiellement sur le contexte qu'il repose. Ajoutons que le contexte en question préexiste à l'énoncé, en dépit de certaines affirmations visant à remettre en cause la notion de conditions de réussite, conçues comme « préalables » à l'énonciation. Par exemple, Streeck (1980 : 145) s'en prend à la « condition préparatoire » de la salutation telle que l'énonce Searle (« the speaker must have just encountered the hearer »), condition qui ne serait pas respectée dans le cas de cet échange assurément très « réussi » entre « two adults after making love » :

- A: Hi! (smiling)
- B: Hi! (smiling)

Il est pourtant très exagéré de dire que dans un tel cas, l'énonciation crée elle-même ses propres conditions de réussite (sauf à prendre excessivement à la lettre la formulation searlienue) : en fait, les locuteurs *font comme si* ils venaient de se retrouver après une séparation. Loin de remettre en cause l'existence de la condition préparatoire, un tel exemple prouve au contraire que la salutation est bien soumise à une condition de ce genre, et qu'elle doit normalement survenir au tout début de la rencontre. Si cette condition n'est pas réalisée, cela va entraîner des interprétations et des effets particuliers (métaphoriques, ludiques, ou pathologiques, comme dans le cas des dialogues « absurdes » de Ionesco ou de Tardieu). Mais la salutation est impuissante à créer par elle-même ses conditions d'appropriation contextuelle. De même, il ne suffit malheureusement pas d'énoncer « Bonnes vacances ! » en pleine période de travail pour faire comme par magie advenir les vacances. L'adéquation de la formule dépend avant tout du contexte extralinguistique, que la seule énonciation de la formule est impuissante à constituer (l'approche constructiviste a ses limites).

⁹ L. Carroll (1963), *Alice au Pays des Merveilles* (traduction André Bay), Marabout, p. 85.

Un mot pour finir des *performatifs*, qui sont censés fournir l'illustration la plus spectaculaire du pouvoir agissant de la langue. D'un point de vue linguistique, les énoncés performatifs ont pour caractéristique proprement définitoire leur caractère réflexif, c'est-à-dire qu'ils dénomment (explicitement) l'acte qu'il accomplissent, et qu'ils accomplissent précisément en le dénommant : « Je te promets de venir », « Je m'excuse d'être en retard » ou « Je t'ordonne de fermer la porte » ne peuvent pas ne pas accomplir les actes correspondants de promesse, d'excuse et d'ordre, à la différence d'énoncés à certains égards équivalents. La réflexivité (propriété linguistique de l'énoncé) est en quelque sorte à elle seule le garant de la performativité. Mais corrélativement, la performativité en question se limite fatalement à une catégorie d'actes relativement restreinte, à savoir des actes exclusivement langagiers, comme la promesse, l'excuse ou l'ordre.

Lorsqu'Austin cherche ensuite à étendre la notion de performatif tout en maintenant ce critère linguistique, il n'y parvient qu'au prix d'acrobaties passablement laborieuses ; dans « La séance est ouverte » par exemple, c'est au prix d'une ellipse (de « Je déclare que la séance est ouverte »), opération assez douteuse puisqu'elle ne fonctionne pas pour les autres structures similaires (« Je déclare que la porte ouverte » ne permet pas de « performer » l'ouverture de la porte). En outre, l'introduction du préfixe performatif permet certes de faire rentrer dans le paradigme des performatifs explicites l'énoncé problématique, mais par un pur effet de trompe-l'œil, car l'acte que ce préfixe réalise performativement c'est en fait simplement l'acte de « déclarer », et non point celui d'ouvrir la séance (tout comme « Je promets de venir » accomplit l'acte de promettre, et non celui de venir). Si performativité il y a dans un énoncé tel que « La séance est ouverte », elle est indifférente à la présence ou à l'absence du performatif « déclarer ». Les énoncés performatifs sont capables de performer des actes langagiers (comme la déclaration ou la promesse), mais non des actions non langagières (comme l'ouverture d'une séance ou l'action de venir), ce qui limite de beaucoup leur efficacité. Dans les cas où la profération d'un énoncé accomplit autre chose qu'une action langagière, cela tient moins aux particularités de sa formulation qu'aux conditions de son énonciation. On entre alors dans le monde bien particulier des énoncés juridiques ou quasi-juridiques (le terme étant cette fois à prendre au sens propre), monde dans lequel les énoncés proférés sont indissociables du « dispositif » dans lequel il s'inscrivent, mais aussi modifient pour de bon l'état de choses existant : l'énoncé apparemment descriptif « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit » fait bien *advenir* un certain état du monde social. D'où la fascination qu'exercent les énoncés de ce type, qui opèrent un peu à la manière des formules magiques, auxquelles ils s'apparentent à certains égards (« La séance est ouverte » ouvre vraiment la

séance, tout comme « Sésame, ouvre-toi » ouvre vraiment la porte de la caverne). Ce qui agit dans le cas de ces « actions » au sens fort, c'est l'union indissociable du dispositif énonciatif et du signifiant énoncé, qui peut être de nature bien diverse. Il peut tenir à un simple mot, comme « génocide » (dont le seul usage à l'ONU implique automatiquement la nécessité d'une intervention militaire)¹⁰, ou à un simple tutoiement comme dans ce passage d'*Hernani*, IV-I :

DON RICARDO

Seigneur, vous m'avez tutoyé,

Saluant de nouveau.

Me voilà grand d'Espagne.

passage qu'A. Ubersfeld commente en ces termes (édition Le Livre de Poche, p. 220) :

Etre tutoyé par le roi et rester couvert devant lui sont les privilèges de grands d'Espagne. Don Ricardo tutoyé devient de ce fait grand d'Espagne.

Mais nous sommes ici bien loin d'une conception purement linguistique du performatif, selon laquelle le pouvoir agissant de la formule se localise dans la formule elle-même.

Sur ces différents points, le fonctionnement des ANL, du moins des ANL « praxiques », s'oppose radicalement à celui des AL.

3. Les ANL : une sémiotisation secondaire (quand faire, c'est secondairement dire)

S'il est difficile de nier qu'un certain sens (conventionnel) vient s'attacher à une phrase telle que « Ferme la porte », on ne saurait en dire autant de l'acte de fermer la porte. Ce n'est qu'en contexte qu'il est parfois possible de lui attribuer telle ou telle signification — par exemple, si l'on « claque » la porte sous le coup de la colère. Autres exemples :

Je vois quelqu'un courir : je puis en déduire qu'il est pressé, ou en forme, ou qu'il veut garder la forme...

A allume une cigarette → B ouvre la fenêtre : la finalité praxique de l'acte se double alors d'une valeur symbolique, celle d'un « reproche ».

Reproche encore, et/ou requête, dans le comportement consistant à poser bien en évidence sur la table un flacon vide ou un paquet de linge sale : avec ce comportement ostentatoire, cette exhibition de l'action à l'intention d'un destinataire, on entre en sémiotique « forte » (celle du signal et non

¹⁰ D'où les pressions exercées sur le Conseil de Sécurité, en avril 1994, par les États-Unis (qui venaient d'être échaudés par leurs déboires en Somalie), afin d'éviter l'emploi de ce terme dans les résolutions de l'ONU, car il rendait inéluctable une intervention militaire au Rwanda.

plus de l'indice). L'analogie avec les AL est frappante — du moins en ce qui concerne l'existence d'une force illocutoire, car ces ANL sont dépourvus de tout contenu propositionnel. Il en est d'ailleurs de même pour les gestes communicatifs : si l'on compare par exemple l'énoncé « Ferme la porte ! » au geste consistant à montrer la porte, on voit que dans le second cas, c'est au seul contexte qu'il revient de spécifier le contenu sur lequel porte la valeur d'ordre, alors que ce contenu est verbalisé dans le premier cas.

Quoi qu'il en soit, les ANL praxiques peuvent se sémiotiser en contexte, et singulièrement, quand ils entrent en contact avec des AL.

4. AL et ANL dans le déroulement de l'interaction

Nous n'avons envisagé jusqu'à présent que des actes isolés, qui lorsqu'il s'agit d'AL correspondent à ce que l'on a coutume d'appeler, de façon d'ailleurs assez imprécise, des énoncés (ce sont en tout cas des unités monologiques). Mais dans l'interaction, les énoncés s'enchaînent pour construire des unités plus vastes, qui dans cette perspective praxéologique sont dites « activités », lesquelles composent à leur tour les « événements communicatifs ». Or la construction de ces unités (ou plutôt, à ce niveau, leur co-construction) mobilise des ANL aussi bien que des AL. Dans les conversations, qui sont constituées essentiellement de matériel langagier, les principaux ANL impliqués sont de nature mimo-gestuelle (encore qu'une conversation puisse faire intervenir occasionnellement des gestes instrumentaux comme allumer une cigarette, ouvrir la fenêtre ou verser à boire). Mais dans d'autres situations, comme les interactions de travail, il est plus difficile de faire l'économie de la description des ANL praxiques, qui constituent même souvent le « noyau dur » de l'interaction. Ces interactions doivent alors être envisagées comme des *praxéogrammes complexes* qui associent activités verbales et non verbales — voir par exemple la notion de « script » développée par Schank & Abelson (1977), un script étant défini comme « une séquence d'actions prédéterminée et stéréotypée qui définit une situation familière » (exemple : le Restaurant Script, qui met en séquence des activités aussi bien verbales que non verbales) ; ou les observations de Goffman (1981 : 38) sur certains sites commerciaux : aux caisses d'un grand magasin, lorsque le client pose sur le comptoir la marchandise qu'il vient de choisir, ce *physical doing* (c'est ainsi que Goffman nomme les comportements corporels autres que les gestes communicatifs) fait partie intégrante de la séquence de paiement, et reçoit la valeur d'une requête.

Depuis une vingtaine d'années, cette approche a donné lieu à des descriptions empiriques fines, fondées sur un matériel collecté dans différents types de sites : magasins (Filliettaz 1997 ; Dumas 2003), ateliers

ou chantiers de construction (Lacoste 1995), cabinet médical (Heath 1986), ou établissement hospitalier (Grosjean & Lacoste 1999). Ces différentes études font apparaître le très fin « maillage » des actions verbales et non verbales dans l'interaction, et les effets mutuels qui en découlent.

4.1. La pragmatization des actes langagiers

Dès lors qu'ils se trouvent insérés dans un cadre actionnel plus large (ou une « structure opérationnelle », Filliettaz 1997 : 65), les AL se mettent à agir « pour de bon ». Par rapport aux ANL auxquels ils se trouvent connectés, les AL peuvent jouer des rôles divers, par exemple : dans les commerces, ils peuvent *annoncer* un ANL (« Je vais les essayer » comme « pré-ANL » dans un magasin de chaussures), *l'accompagner* (« Tenez » ou « Voici », commentaire descriptif tel que « Je nage dedans »), ou le *suivre* (le remerciement comme « post-ANL »). Dans les hôpitaux, les activités verbales peuvent *déclencher* l'action ou *réagir* à l'action, la *planifier* et la *coordonner*, la *débloquer* éventuellement, ainsi que l'ont montré Grosjean & Lacoste (1999) — voir par exemple l'analyse qu'elles proposent de la séquence « prise de sang » :

- 1- « tendez le bras » (AL initiatif, requête d'action)
- 2- le patient tend le bras, l'infirmière la seringue à la main lui prend le bras (ANL réactif)
- 3- « serrez le poing » (AL initiatif, requête d'action)
- 4- le patient serre le poing (ANL réactif)
- 5- « plus fort » (AL réactif et initiatif, évaluation implicite et requête d'action)
- 6- le patient serre plus fort (ANL réactif)
- 7- « c'est bon » (AL réactif : évaluation de l'action ; et initiatif : énoncé annonciateur et déclencheur de l'action « prise de sang »).

4.2. La sémiotisation des actes non langagiers

Inversement, les ANL peuvent se sémiotiser au contact des actes langagiers, ainsi que le montrent Streeck (1996) et Grosjean & Kerbrat-Orecchioni (2002), le premier à partir de l'exemple de la manipulation d'objets matériels durant une négociation commerciale, et les secondes à partir de l'exemple des activités pratiques effectuées durant des séances d'essayage de robes de mariées. Dans les deux cas cette sémiotisation repose sur l'« intervisibilité » et le maintien d'une attention conjointe, ainsi que sur la capacité d'ostension que comporte le tissage entre le langage, la voix, le regard et le geste — ce que Grosjean appelle l'« agir dramaturgique », c'est-à-dire « cette capacité que nous avons de mettre en scène notre propre activité, d'en donner des *accounts* ». Ainsi le geste instrumental est-il sémiotisé d'abord par sa seule exhibition (par exemple lorsque la vendeuse théâtralise l'acte de mise en place de la mousseline pour en quelque sorte la faire « mousser » aux yeux de la cliente). Mais il

peut aussi se sémiotiser en s'iconisant, c'est-à-dire en prenant un caractère « mimopraxique » (par exemple dans ces gestes légèrement décalés qui ébauchent le dessin d'une silhouette idéale). Il peut enfin être polysémique (par exemple, à la fois déictique, mimopraxique et signe du lien).

Ces considérations invitent à nuancer l'opposition traditionnelle entre gestes communicatifs et non communicatifs, et à admettre avec Streeck l'idée d'un *continuum de la symbolisation*. Dans le cas des magasins, le répertoire des ANL se répartit sur une large zone allant d'actes franchement communicatifs comme les salutations, les sourires etc., à des actes purement instrumentaux (se servir dans les rayons d'un self-service, ou dans notre magasin de chaussures : aller chercher les modèles dans la réserve, ouvrir la boîte, s'asseoir)¹¹, en passant par des actes instrumentaux qui en contexte se mettent à fonctionner tout comme des AL. C'est par exemple le cas de cette requête non verbale mentionnée par Goffman et décrite par Dumas (2003 : 203) :

Cette sémiotisation des geste praxiques peut s'illustrer par le geste de mise à disposition du bien du commagent : lorsqu'un cliager¹² pose une enveloppe sur le guichet à La Poste, ce n'est que par rapport au contexte que la guichetière comprend qu'il s'agit d'une lettre à peser pour vérification si elle est affranchie, ou à peser et à affranchir si elle ne l'est pas.

Que de tels ANL s'apparentent à des AL, cela se manifeste d'abord dans le fait qu'on peut les étiqueter de la même manière : « requête » mais aussi « proposition » (par exemple quand la vendeuse présente la paire de chaussures qu'elle vient d'extraire de la boîte, en un geste quasiment épiphanique) ou « refus » (quand la cliente repousse la chaussure de la main) — sauf que comme on l'a déjà signalé, les ANL sont dépourvus de tout contenu propositionnel : le geste exprime la force illocutoire, mais ce à quoi elle s'applique doit être entièrement cherché dans le contexte ; et que dans cette mesure, les ANL sont beaucoup plus fortement « indexicaux » que les AL (dans les équivalents verbaux des gestes précédents « Et celle-ci elle vous plaît ? », « J'en veux pas », l'indexicalité se concentre sur le pronom anaphorique). Ils sont aussi beaucoup plus ambigus, d'où la présence très fréquente d'un accompagnement verbal visant à expliciter la signification de l'acte (Dumas en donne un certain nombre d'exemples,

¹¹ La réalisation particulière de ces actions peut évidemment se charger de diverses connotations comme la fatigue, l'empressement etc.

¹² Travaillant sur les interactions dans les commerces et les services, Dumas a été amenée à forger des néologismes (les mots-valises *commagent* et *cliager*) afin de pouvoir désigner commodément les deux rôles interactionnels impliqués dans ses corpus.

comme les questions de vérification posées par la commagente : « A peser ? » ou « Quatre ? », cf. 2003 : 207 et 233).

4.3. Vers une description intégrée des AL et des ANL

Ces diverses études concluent à la nécessité d'envisager *une description intégrée des AL et des ANL*, les ANL comprenant non seulement les gestes communicatifs, qui sont depuis longtemps reconnus comme faisant pleinement partie de ce que Cosnier appelle le « totexte » de l'interaction, mais aussi la gesticulation instrumentale, cf. Lacoste (1995 : 453) :

On ne peut plus traiter seulement l'activité comme « contexte » du langage, au sens classique que ce terme revêt en linguistique. [...] Une analyse de l'activité doit être menée en même temps qu'une analyse du langage. [...] Le langage ne peut fonctionner qu'en rapport avec des structures d'action qui le dépassent et le guident, mais celles-ci se constituent aussi, pour une part, sur la base du langage, si bien que les deux faces de la recherche sont partiellement interdépendantes.

ou Bouchard & Gaulmyn (1997 : 167), au terme d'une analyse d'un type très particulier d'interactions de travail, puisqu'il s'agit de la construction conjointe d'un « texte », tâche dans laquelle l'échange verbal joue des rôles aussi fondamentaux que divers (planification et coordination des actions, mais aussi conciliation relationnelle et émotionnelle)¹³ :

Les combinaisons des tours de parole, ou des interventions, ne peuvent plus se comprendre dans une pure logique verbale. Ce qui se combine, ce sont des faits de parole et des faits du monde (actions, résultats globaux ou partiels de ces actions).¹⁴

Les analyses font en effet apparaître des corrélations très fines entre ce qui se passe aux niveaux verbal et non verbal. Par exemple, Dumas montre que les demandes (verbales) sont exprimées de manière plus simple et directe lorsque l'action demandée (non verbale) est facile à réaliser, ou que les remerciements (verbaux) sont plus fréquents lorsque le paiement se fait de la main à la main que lorsque l'argent est simplement posé sur le comptoir.¹⁵ Cela dit, certains gestes praxiques sont difficilement intégrables à la chaîne verbale et « semblent dépendre d'une trajectoire qui leur est propre » (Dumas 2003 : 251). Inversement, Grosjean & Lacoste (1999)

¹³ Dans les commerces et les services également, le verbal joue un rôle important comme vecteur de sociabilité : dans un bureau de poste par exemple, l'essentiel de la transaction pourrait fort bien se dérouler silencieusement, mais l'accompagnement verbal fonctionne comme une sorte de « lubrifiant » servant à « polir » l'échange.

¹⁴ Notons au passage que ces deux citations témoignent de la prégnance de l'acception non langagière du mot « action ».

¹⁵ Ces exemples peuvent également être traités dans le cadre d'une théorie de la politesse de type brown-levinsonien.

montrent que le verbal emprunte parfois à l'hôpital des circuits autonomes : la verbalité peut se développer indépendamment de l'action en cours, dans ces échanges « interstitiels » que sont les conversations lors des soins, échanges qui peuvent constamment être interrompus pour laisser la place à des échanges « opérationnels ».

Les modalités de ce « maillage » entre actions verbales et non verbales, ainsi que la façon dont il convient d'en rendre compte dans la description, sont actuellement en débat (voir Filliettaz (2002), et dans la perspective de l'analyse conversationnelle, Goodwin (2000) ou Streeck & Kallmeyer (2001)). Mais on cherche en vain, dans la littérature d'inspiration praxéologique, des réponses précises aux interrogations qui sous-tendent cet article : quelle conception du langage, des langues et des discours reflète exactement l'inflation actuelle, dans divers courants linguistiques, des termes « acte », « action » et « activité » ? Est-ce qu'un récit, une description ou une démonstration sont des « activités » au même titre qu'une vente ou un examen médical ? Et si les bons vieux « genres » sont aujourd'hui rebaptisés « activités », cela vaut-il aussi pour les genres de l'écrit ? Bref : dans quelle mesure agit-on vraiment quand le verbal n'est pas épaulé par du non verbal ?

La principale question qui se pose aujourd'hui à l'approche praxéologique du discours est donc de savoir comment on peut rendre compte de l'intrication des activités verbales et non verbales, sans pour autant sacrifier l'hétérogénéité intrinsèque des AL et des ANL ; comment on peut accorder à la fonction actionnelle la place qui lui revient, sans sacrifier les autres fonctions (idéationnelle, relationnelle, etc.) de l'exercice de la parole. En d'autres termes encore : comment ne pas tomber, après des décennies de « tout-informationnel », dans un jusqu'au-boutisme praxéologique — en attendant qu'un nouveau virage nous fasse découvrir un nouveau panorama dans lequel le pragmatisme aujourd'hui triomphant se trouvera détrôné au profit de quelque nouvelle doxa...

Références bibliographiques

- ATKINSON J.M. & HERITAGE J. (éds) (1984), *Structures of Social Action*, Cambridge, CUP.
- BANGE P. (1992), *Analyse conversationnelle et théorie de l'action*, Paris, Crédif/Hatier.
- BERRENDONNER A. (1981), *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit.
- BOUCHARD R. & DE GAULMAYN M.-M. (1997), « Médiation verbale et processus rédactionnel : parler pour écrire ensemble », in M. Grossen & B. Py (éds), *Pratiques sociales et médiations symboliques*, Berne, Peter Lang, 153-173.
- BOURDIEU P. (1982), *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.

- DUCROT O. (1973), « La description sémantique en linguistique », *Journal de psychologie normale et pathologique*, janvier-juin 1973, 115-134.
- DUMAS I. (2003), *Au-delà de la transaction, le lien social*. Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2.
- DURANTI A. & GOODWIN Ch. (éds) (1992), *Rethinking Context. Language as an Interactive Phenomenon*, Cambridge, CUP.
- FILLIETTAZ L. (1997), « Des enjeux actionnels dans les interactions verbales : une définition de la dimension référentielle du discours », *Cahiers de Linguistique Française* 19, 48-82.
- FILLIETTAZ L. (2002), *La parole en action. Éléments de pragmatique psycho-sociale*, Québec, Éditions Nota bene.
- GOFFMAN E. (1981), *Forms of Talk*, Oxford, Blackwell (trad. française 1987, *Façon de parler*, Paris, Minuit).
- GOODWIN Ch. (2000), « Action and embodiment within situated human interaction », *Journal of Pragmatics* 32(10), 1489-1522.
- GRICE H.P. (1979), « Logique et conversation », *Communications* 30, 57-72.
- GROSJEAN M. & KERBRAT-ORECCHIONI C. (2002), « Acte verbal et acte non verbal, ou comment le sens vient aux actes », Actes du colloque *Les relations intersémiotiques*, 16-18 décembre 1999, <<http://sir.univ-lyon2.fr/LTI/>>.
- GROSJEAN M. & LACOSTE M. (1999), *Communication et intelligence collective. Le travail à l'hôpital*, Paris, PUF.
- HEATH C. (1986), *Body Movement and Speech in Medical Interaction*, Cambridge, CUP.
- KERBRAT-ORECCHIONI C. (1986), *L'implicite*, Paris, A. Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI C. (2001), *Les actes de langage dans le discours*, Paris, Nathan.
- LACOSTE M. (1995), « Paroles d'action sur un chantier », in D. Véronique & R. Vion (éds), *Des savoir-faire communicationnels*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 451-461.
- PREVIGNANO C.L. & THIBAUT P.J. (éds) (2003), *Discussing Conversation Analysis. The work of Emmanuel Schegloff*, Amsterdam/Philadelphie, John Benjamins.
- SCHANK R. & ABELSON R. (1977), *Scripts, Plans, Goals and Understanding*, Hillsdale (N.J.), Erlbaum.
- STREECK J. (1980), « Speech Acts in Interaction : A Critique of Searle », *Discourse Processes* 3, 133-154.
- STREECK J. (1996), « How to do things with things. *Objets trouvés* and symbolization », *Human Studies* 19, 365-384.
- STREECK J. & KALLMEYER W. (2001), « Interaction by inscription », *Journal of Pragmatics* 33-4, 465-490.